

Sécurité et paix

Un des objectifs constants de la politique étrangère du Canada est de travailler à raffermir l'autorité de l'ONU et particulièrement son rôle comme organisme de maintien de la paix, de contrôle et de médiation dans les conflits. Malheureusement, l'ONU n'a pas pu assumer un rôle de pacificateur dans le récent conflit indo-pakistanaï. Toutefois, en 1971, le Canada s'est efforcé dans l'esprit des principes de la Charte des Nations Unies, de réaliser l'objectif de la sécurité internationale. Le Canada a continué de prendre part aux trois opérations de maintien de la paix que conduisent actuellement les Nations Unies: le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le Conseil de sécurité a de nouveau prolongé l'existence de l'UNFICYP jusqu'à la mi-juin 1972 en votant le renouvellement de son mandat pour six mois. En 1971, le Canada a également tenu à la disposition des Nations Unies des forces canadiennes entraînées à participer à toute nouvelle mission de maintien de la paix à laquelle le Canada accepte de participer.

Dans le cadre des Nations Unies, le Canada a joué, comme par le passé, un rôle actif au sein du Comité spécial pour les opérations du maintien de la paix connu sous le nom de Comité des Trente-trois. En 1971, ce Comité s'est réuni en vue d'élaborer des règlements régissant les modalités des opérations de maintien de la paix. L'un des deux vice-présidents du Comité était un Canadien (le poste de président est vacant) et le Canada a également fait partie du petit groupe de travail que le Comité spécial a chargé d'étudier en détail les problèmes liés à la création, au commandement, au contrôle et au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment les missions d'observation militaire autorisées par le Conseil de sécurité avec l'assentiment du pays d'accueil, connues sous le nom de "Modèle 1".

Étant donné le peu de progrès réalisé par le Comité et son groupe de travail, l'année 1971 a été décevante. On n'en est pas encore arrivé à une entente sur les points essentiels. Néanmoins, le Canada a appuyé les propositions faites à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale recommandant le renouvellement du mandat du Comité afin de lui permettre de poursuivre son travail. La résolution qui a été adoptée déplorait que le Comité n'ait pas rempli son mandat et recommandait au groupe de travail de tenir des réunions plus fréquentes sur les questions du maintien de la paix et d'en rendre compte tous les trois mois. La résolution demandait aux membres des Nations Unies de soumettre leurs opinions ou leurs suggestions avant le mois de mars 1972 et au Comité de faire de nouveau rapport des progrès réalisés à la vingt-septième session.

Les problèmes africains

Au cours de 1971, les Nations Unies ont continué de porter une grande attention aux problèmes de l'Afrique australe. Le 21 juin, on publie l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les répercussions juridiques de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain). L'avis déclare qu'il est interdit aux États de reconnaître l'autorité du gouvernement sud-africain sur la Namibie et que l'Afrique du Sud est tenue de se retirer du Territoire. Le Conseil de sécurité a étudié l'avis de